



La société Henri Maire et le groupe Cottin Frères ont conclu le 30 juillet 2013 un accord de principe visant à la cession de la totalité des fonds de commerce et des actifs d'exploitation détenus par les sociétés Labouré Roi et Nicolas Potel, filiales du groupe Cottin Frères, au profit d'Henri Maire.

Cette cession sera effective au plus tard le 30 septembre 2013 après réalisation d'opérations préalables (en ce compris un inventaire des stocks transmis) et son prix définitif sera connu à cette date. Une information complète sera alors donnée au marché. Dans l'attente, les cotations des titres Henri Maire et Cottin Frères sont suspendues.

Par ailleurs, considérant que la cession porte sur la totalité des fonds de commerce et des actifs d'exploitation des deux principales filiales de la société Cottin Frères, il est prévu qu'une offre publique soit mise en œuvre, visant au rachat des titres des actionnaires minoritaires. Les modalités de cette offre publique seront précisées par la société Cottin Frères dans le cadre d'un prochain communiqué.